Bordereau attestant l'exactitude des informations - FORT DE FRANCE - 9721 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 22/08/2024 - 8434 - 1998 B 00968 - 420 828 840 - ABATTOIRS BÔ KAIL

EXTRAIT des Minutes du Greffe du Tribunal de Commerce de Fort-de-France
Martinique

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

R.G: 2024006706

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE FORT-DE-FRANCE

ORDONNANCE EN PROROGATION DE DÉLAI DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CHARGÉE DE L'APPROBATION DES COMPTES

Nous, Monsieur Sébastien CARPENTIER, président du tribunal mixte de commerce de Fort-de-France,

Assisté de Madame Nadia DAGUET, commis-greffière,

Vu la requête reçue au greffe le 01 juillet 2024 formée par Madame Geneviève BALMY, ès qualités de présidente de la société ABATTOIRS BÔ KAIL, en vue de la prorogation du délai imparti pour l'organisation de l'assemblée générale chargée d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 et les motifs qui y sont exposés,

Vu les pièces fournies à l'appui de sa demande et l'extrait Kbis de la société,

Vu l'article L.225-100 du code de commerce,

PROROGEONS jusqu'au **31 août 2024** le délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 de la société :

ABATTOIRS BÔ KAIL
chemin Gabourin 3 97240 Le François
RCS : 420828840
Gestion : 1998B00968

DISONS que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce tribunal et qu'une copie sera déposée au dossier de la société, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés ;

DISONS que la présente ordonnance sera notifiée par les soins de la commis-greffière à la requérante ;

METTONS les dépens à la charge de la requérante, en ce compris les frais de greffe liquidés à la somme de 29,79 euros TTC.

Fort-de-France, le 2 / 8 / 2024

La commis-greffière,
Madame Nadia DAGUET

Le président,
Monsieur Sébastien CARPENTIER

POUR COPIE CONFC

Tribunal Mixte de Commerce
Martinique